



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 12 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf et le douze mars à 19H, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. André SAUZEDE.

Date de convocation : 6 mars 2019

Date d'affichage de la convocation : 6 mars 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 17

Nombre de procurations : 7

Nombre de voix : 24

Etaient présents : Mme Marie-Christine Bouvier, M. Jacky Clavairolle, M. Alex Dumas, M. Jean-François Esteban, Mme Christiane Exbrayat, M. Alain Héraud, Mme Julie Jouve, Mme Danielle Lambert-Manent, Mme Véronique Leruste, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, Mme Françoise Panafieu, M. André Sauzède, M. Grégory Théron, Mme Danièle Trabuc, Mme Martine Villeneuve, Mme Janet Zaragoza.

Absents excusés :

Mme Karine Bellosguardo

Mme Jocelyne Bonnet-Carbonell

Mme Tania Charalambous a donné procuration à Mme Janet Zaragoza

M. Michel Jean a donné procuration à M. Alex Dumas

M. Gilles Jouve a donné procuration à Mme Julie Jouve

M. Jérôme Mercadé a donné procuration à Mme Véronique Martin

Mme Ghislaine Monroig

M. Jean-Thierry Picandé a donné procuration à M. Alain Héraud

Mme Christelle Piesset

M. Vincent Rieutor a donné procuration à M. Jacky Clavairolle

Mme Elsa Seigneur a donné procuration à Mme Christiane Exbrayat

M. Alexandre Trouillard

Secrétaire de séance : Mme Christiane Exbrayat

DEL2019_021 Convention pour l'accueil de mesures compensatoires au défrichement

Monsieur le maire informe le conseil d'un courrier de l'Office National des Forêts (ONF) relatif à la demande du groupe GSM d'étendre leur site d'exploitation de granulats calcaires situé à Caveirac.

Ce projet, soumis à autorisation de par le défrichement engendré, génère des mesures compensatoires destinées à des travaux de plantations ou d'intervention sylvicoles d'amélioration des boisements sur d'autres territoires forestiers.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) a accepté que ces financements puissent profiter à des boisements du département du Gard en zone méditerranéenne. Aussi il nous est proposé de bénéficier, sur les reboisements datant d'une trentaine d'années, d'une intervention d'éclaircie non rentable en commercialisation de petits bois. Cette opération a pour but de réduire la concurrence entre les arbres afin que ceux, qui resteront en place, puissent se développer plus rapidement et harmonieusement mais aussi de permettre une meilleure pénétration des usagers dans ces espaces forestiers. Cette opération concernerait les reboisements de pin pignon ou autres résineux dans la forêt communale, selon le plan joint (annexe n°4).

Aucune contribution financière n'est demandée à la commune qui accueille ces mesures, l'opérateur paie directement le montant des travaux à l'entreprise qui les réalise sous couvert d'une validation de la DDTM et l'ONF est chargé d'accompagner la commune sur la partie réalisation. La contractualisation passe par la signature d'une convention tripartite (annexe n°5) entre la commune, la société GSM et l'exploitant forestier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'opération telle que décrite ci-dessus,
- d'autoriser monsieur le maire à signer la convention tripartite en pièce-jointe et tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Vote :

Présents	17
Procurations	07
Nombre de voix	24
Pour	24
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,
André SAUZEDE

